

Les effectifs de l'école sont stables

L'ordre du jour du dernier conseil municipal avant les vacances était très varié, mercredi. Il a notamment été question des affaires scolaires.

Les affaires scolaires

Mercredi soir, Anne-Sophie Lemée, maire, a animé la dernière séance du conseil municipal avant les vacances. Elle a rendu compte du dernier conseil d'école avec les prévisions pour la rentrée : **« Les effectifs sont constants avec 171 inscriptions, 63 en maternelle, 108 en élémentaire, 21 élèves en moyenne par classe. L'équipe éducative, sous la direction de Fanny Ratier, sera stable. Le bilan de l'année est satisfaisant avec des axes de progrès dans la communication. »** L'accueil des élèves de la Providence se poursuivra avec une organisation à étudier.

Les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée

La commission scolaire propose une augmentation de 1 %. Le tarif de la garderie du matin, de 7 h 30 à 8 h 20, et du soir, de 16 h 40 à 17 h 10, est fixé à 1 €. Pour la garderie et l'étude surveillée, de 16 h 40 à 18 h 30, le tarif est fixé à 2,10 €.

Temps de travail

Pour répondre à l'accueil important de la garderie (une vingtaine d'enfants le matin), le temps de travail de l'Atsem (agent spécialisé des écoles maternelles) et de l'adjoint technique passe de 33 à 34 heures hebdomadaires.

Scolarisation des enfants de l'extérieur

Anne-Sophie Lemée propose une augmentation de 1 % de la participation financière des enfants scolarisés domiciliés en dehors de Condé. Il sera demandé 213 € pour un élève résidant hors commune. La maire rappelle qu'Alençon demande 392 € pour un enfant de maternelle et 179 € en élémentaire, pour les enfants domiciliés hors d'Alençon. Une vingtaine d'élèves est concernée.

Taxe locale sur la publicité extérieure

« **La taxe sur la publicité extérieure vise à limiter la pollution visuelle. Il convient de se mettre en conformité avec le nouveau code des dispositions fiscales et non fiscales** », a expliqué Anne-Sophie Lemée. Par m² et par an, les tarifs en non-numérique varient pour les dispositifs inférieurs à 50 m² de 18,60 € à 37,10 € pour plus de 50 m². En numérique, les tarifs varient de 37,10 € à 111,20 €. Pour les enseignes de 7 à 12 m², 18,60 €, de 12 à 50 m², 37,10 €, pour plus de m², 74,20 €.

Contrat avec le fourrière Kik déclic

Anne-Sophie Lemée a proposé une convention de fourrière municipale avec la SARL Kik déclic, des Aulneaux (72 600), pour l'accueil des chiens et des chats errants dans la commune. Un contrat de deux ans, avec intervention dans les huit heures, garde en fourrière pendant huit jours. La redevance annuelle est fixée à 0,76 € par habitant et à 55 € par prise en charge.



Quatorze conseillers étaient présents au dernier conseil municipal animé par Anne-Sophie Lemée, maire, avec Holger Tesker, secrétaire, au premier plan. Ouest-France